



> Exercer son mandat

Créer et animer un CMJ /CME

OBJECTIFS

- > Créer et animer un Conseil Municipal des Enfants ou un Conseil Municipal des Jeunes.

CONTENU :

CME OU CMJ ?

- > Quel âge pour les jeunes élus ?
- > Sont-ils élus ou volontaires ?
- > Combien d'élus ? La parité doit-elle être respectée ?
- > Durée d'un mandat
- > Quel est le rôle du conseiller municipal junior ?

QUELS AXES DE TRAVAIL POUR LE CME/CMJ ?

- > Choix des thématiques
- > Quelle organisation ?
- > Outils de communication : auprès des autres enfants/jeunes, auprès des élus, auprès des citoyens.

ENCADREMENT ET BUDGET

- > Pour le fonctionnement
- > Pour la mise en place des actions

ET APRÈS LEUR MANDAT...

- > Comment intégrer le jeune dans la vie de la cité



Une journée - 6 heures



Individuel : 480 € (prise en charge DIF Elus)
Groupe intra : 1500 €



Maité MULOT FRISCOURT,
Maire Adjoint, déléguée à la jeunesse et
à la Citoyenneté
Conseillère Départementale du Pas-De-
Calais



PROCHAINES DATES :
Nous contacter

> Contact

Aurélié Dekydtspotter
formation-elus@univ-littoral.fr
03 28 23 70 83